

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « FAIR D-DAY »

Art. 1 SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

F.A.I.R., enseigne commerciale de la société International Business Services & Partners, enregistrée au RCS Luxembourg sous le N° B35973, dont le siège social est établi au 25A Bld Royal L-2449 Luxembourg, organise un jeu concours gratuit et sans obligations d'achat, intitulé « FAIR D-DAY ».

Art. 2 DATE DU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours débutera le 16 novembre 2023 à 9h00 et se terminera le 16 novembre 2023 à 17h00, avec tirage au sort des gagnants parmi les participants, le lundi 20 novembre 2023.

Art. 3 MODALITÉS DE PATICIPATION

Le jeu concours s'adresse à toute personne physique majeure hormis les membres du personnel de la société organisatrice, participant à la conférence « Director's Day » organisée par l'Institut Luxembourgeois des Administrateurs (ILA), qui se déroulera le 16 novembre 2023 à l'adresse suivante : EUROPEAN CONVENTION CENTER LUXEMBOURG 4 Place de l'Europe L-1499 Neudorf-Weimershof Luxembourg

Une seule participation par personne est autorisée.

Art 4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT DU JEU-CONCOURS

Le concours consiste à trouver les bonnes réponses aux questions mentionnées sur les bulletins de participation qui seront distribués aux participants de la conférence le jour de l'évènement « Director's Day ». Les participants auront la possibilité de participer, au choix :

- Soit en déposant le bulletin de participation dûment complété, dans l'urne prévue à cet effet sur le stand de FAIR, sur les lieux de la conférence, au plus tard à 17h00.
- Soit en complétant le bulletin de participation par voie électronique, en scannant le QR code prévu à cet effet, sur le bulletin de participation papier. Les bulletins de participations reçus après 17h00 ne seront pas pris en compte.

Doivent obligatoirement figurer sur le bulletin de participation en plus des réponses aux questions : le nom, le prénom, le numéro de téléphone, le nom de la société et l'adresse électronique du participant. Seront considérés comme nuls, tous les bulletins de participation illisibles, incomplets ou erronés.

La société Organisatrice se réserve le droit d'exclure la participation au présent jeu-concours de toute personne ne respectant pas le bon déroulement du jeu et/ou le présent règlement.

Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.

Art. 5 DÉSIGNATION DU GAGNANT

La détermination du gagnant parmi les participants ayant trouvé les bonnes réponses se fera par tirage au sort, au siège de la société Organisatrice, au 25A Bld Royal L-2449 Luxembourg.

Le gagnant sera averti par courriel, à l'adresse indiquée dans le bulletin de participation.

Le gagnant devra venir récupérer son lot à l'adresse de la société Organisatrice. Dans le cas où le gagnant ne se manifesterait pas auprès de la société organisatrice dans un délai maximal de 2 jours à compter de sa désignation, ce dernier perdra son gain.

Art. 6 LOT

Le gagnant remportera un bon d'une valeur de 140 euros valable dans le restaurant « Thai Celadon » à Luxembourg Ville.

Le lot offert ne pourra être ni monnayé, ni échangé en tout ou partie. Le lot offert ne comprend que ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose. Une fois le lot attribué, le gagnant ne peut faire aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout incident/accident pouvant survenir du fait d'un lot ou de son utilisation.

Art. 7 DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a été établi le 06 octobre 2023 et déposé auprès de l'Étude d'Huissiers de Justice BIEL & GALLÉ, 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg. Ce règlement est accessible par internet, à l'adresse <https://www.huissiers.lu>. Une copie du présent règlement peut être remise, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'Étude d'Huissiers de Justice BIEL & GALLÉ.

Art. 8 MODALITÉS DE MODIFICATION

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu-concours sans préavis. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants.

La société organisatrice se réserve notamment le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure.

Art. 9 LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient imputables, notamment un éventuel retard dans la livraison du lot, ou si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le jeu-concours devrait être modifié, reporté ou annulé.

Art. 10 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées (Nom, prénom, nom de la société, téléphone, email) sont exclusivement destinées à la société Organisatrice pour les besoins de la gestion du présent concours et pour communiquer avec les participants. Les destinataires des données personnelles recueillies sont les équipes de la société Organisatrice.

La société organisatrice se réserve la possibilité de publier sous quelque forme que ce soit, le nom, la société, et/ou photographie, des participants, gagnant ou non, à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans aucune contrepartie financière. Si un joueur s'y oppose, il doit le faire savoir au préalable, par courrier recommandé avec avis de réception, à l'adresse de la société Organisatrice.

Les données traitées dans le cadre de la participation seront conservées pendant trois mois à compter de la date de participation au jeu. Les participants jouissent d'un droit d'accès, de correction et de suppression des données, ainsi que du droit de s'opposer à l'utilisation de celles-ci après finalisation du concours, lequel droit est à exercer à l'adresse suivante : info@fair.lu

Art. 11 LOI APPLICABLE - LITIGES.

Le présent règlement est régi par la loi luxembourgeoise. Si une quelconque des présentes dispositions venait à être déclarée nulle et non avenue, les autres dispositions demeureront en vigueur et de plein effet. Tout litige ou toute réclamation concernant le jeu ou le présent règlement, n'ayant pu être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux luxembourgeois compétents.